



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Session 2025

L'épreuve de culture générale et expression française en BTS

Vigilance !

Les modalités d'examen
de la session 2024 restent
inchangées !

Journal officiel du 02/08/2023.
Arrêté du 13/07/2023.

Les compétences à travailler en classe

- S'exprimer à l'oral en interaction en s'adaptant au contexte
- S'exprimer à l'oral en continu en s'adaptant au contexte
- Argumenter à l'écrit
- Recourir efficacement aux écrits de travail (carnet de lecture ...)
- Comprendre et interpréter un texte
- Tisser des liens entre des textes
- Mobiliser de manière personnelle une culture commune
- Développer une réflexion sur la langue pour améliorer et réviser ses productions écrites et orales

« Des temps réguliers, même brefs, d'entraînement à la réflexion linguistique et grammaticale, éventuellement à partir de corpus issus de productions des étudiants, concourent à faire percevoir la langue comme un système et visent à renforcer les compétences langagières. »

Pour les étudiants qui présentent
l'épreuve ponctuelle.

Session 2025

Journal officiel du 02/08/2023.
Arrêté du 13/07/2023.

Les objectifs de la nouvelle épreuve

- Comprendre, interpréter et apprécier des textes de nature variée
- Tisser des liens entre des connaissances acquises en cours de formation et un texte nouveau
- Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation
- Reasonner, argumenter, faire part d'une opinion nuancée
- Formuler ses idées avec clarté et précision

Journal officiel du 02/08/2023.
Arrêté du 13/07/2023.

Les thèmes étudiés

LES INVARIANTS

- En première année, **le choix des thèmes** de réflexion, des textes et documents d'étude est laissé à **l'initiative du professeur**.
- En deuxième année, l'épreuve porte sur un **corpus en lien avec le thème d'étude au programme**.

Journal officiel du 02/08/2023.
Arrêté du 13/07/2023.

Les nouveautés de l'épreuve ponctuelle Session 2025

LES MODIFICATIONS

- Elle dure désormais 3 heures.
- La partie culture générale repose sur un seul thème en deuxième année.
- Le thème est renouvelé chaque année.

« Il fait l'objet d'une publication au BO. Cette publication comprend un intitulé, une problématique et des indications bibliographiques qui orientent et délimitent la problématique de ce thème. »

- Le corpus contient **deux ou trois documents.**

Journal officiel du 02/08/2023.
Arrêté du 13/07/2023.

Les nouveautés de l'épreuve ponctuelle Session 2025

L'épreuve comporte 2 parties, d'égale importance.

Première partie :

**Questions portant sur le corpus de textes et documents
(notée sur 10 points)**

Le candidat répond de manière nuancée et argumentée à des questions (entre deux et quatre), confrontant les documents et invitant à les interpréter.

Deuxième partie :

**Essai
(notée sur 10 points)**

Deux sujets d'essai sont proposés aux candidats. Il y répond de façon argumentée en s'appuyant sur le corpus donné, ses connaissances personnelles, les lectures et contenus d'enseignement découverts en cours de culture générale et expression.

Pour les étudiants qui présentent
l'épreuve en CCF.

Session 2025

Journal officiel du 02/08/2023.
Arrêté du 13/07/2023.

Deux situations d'évaluation de poids identique qui sont en relation avec le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS :

- en lien avec l'argumentation à l'écrit .
- en lien avec la lecture et l'interprétation et avec la production orale en interaction.

Première situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures)

Objectif général : évaluer la capacité du candidat à argumenter à l'écrit.

Attendus : le candidat propose un texte clair, cohérent et structuré ; son texte témoigne d'une maîtrise satisfaisante de la langue écrite ; il fait preuve de nuance dans la formulation et dans l'articulation des arguments ; il sait mettre en avant un engagement personnel dans l'argumentation.

Exemple de situation : rédaction de la version finale d'un essai dont le sujet s'inscrit dans le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS, après amélioration de versions préparatoires ; prise de position dans un débat interprétatif sur un texte ou une œuvre ; justification écrite du choix d'un texte ou d'un document iconographique dans un corpus.

Journal officiel du 02/08/2023.
Arrêté du 13/07/2023.

L'épreuve en CCF

Deux situations d'évaluation de poids identique qui sont en relation avec le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS :

- en lien avec l'argumentation à l'écrit.
- en lien avec la lecture et l'interprétation et avec la production orale en interaction.

Deuxième situation d'évaluation

(durée indicative : 1 heure,

dont 20 minutes d'échanges et 40 minutes de préparation)

Objectif général : évaluer les compétences de lecture et d'interaction à l'oral des candidats.

Attendus : le candidat expose ses idées dans un discours clair, cohérent et structuré ; la langue choisie est adaptée au contexte ; le candidat propose un discours oral et non un écrit lu ou récité ; il fait preuve de nuances et sait mettre en avant la cohérence de sa réflexion ; le candidat sait reformuler le sens global d'un texte complexe (littéraire ou non littéraire) ; il répond à des questions sur des éléments explicites et implicites ; il sait établir des liens avec un texte lu auparavant ; il prend en compte les interventions des autres et sait y articuler les siennes ; il sait formuler son approbation et son désaccord et justifier sa position.

Exemple de situation : des candidats découvrent un texte en même temps, choisi en référence avec le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS, et échangent, après une lecture individuelle, entre eux et avec l'enseignant.

Retrouvez toutes
les informations
sur le site
académique
Lettres-Histoire

Thèmes, propositions de problématiques, indications
bibliographiques :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/plplh/bts/>

Textes officiels :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/plplh/bts-2/>

Sujets d'examen :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/plplh/bts-3/>

Vers les textes officiels

[BO n°11 du 16 mars 2023 définissant les thèmes en deuxième année](#)

[Arrêté du 16 novembre 2006 relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression jusqu'à la session 2024.](#)

[Arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de culture générale et expression à partir de la session 2025. Applicable à la rentrée 2023 pour les étudiants entrants.](#)